CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE Du mercredi 26 mai 2021

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine)

Convocation du 20 mai 2021

<u>Présents</u> :

8

Absents:

3 (dont 1 en visioconférence)

Absents excusés: 2 Nombre de votants: 9

<u>Étaient présentes et présents</u>: Monsieur **M**ONTEIL Jean-Claude, Madame **O**LLIVIER-OZBIR Muriel, Messieurs **T**HIBAULT Eric, **B**OYER Sylvain, **M**AURY Vincent, Mesdames **P**EYRET-LACOMBE Aude, **R**IBEYRENS Annie, **V**OGLEY David.

<u>Étaient absents excusés</u> : Messieurs FAVRE Jean-Claude, THIERRY-WILKINSON Guillaume (pouvoir à Mme OLLIVIER-OZBIR Muriel.)

Etait absent: Monsieur DAMBIER Guillaume

Secrétaire de séance : Madame Ribeyrens Annie Début de séance à 20 h 15

ORDRE du JOUR

- ➤ Lecture du compte rendu du 16 avril 2021,
- > Mise en place d'une défense incendie.
- > Contrat de recrutement d'un agent pour l'Agence postale Communale (APC),
- > Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021,
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) Eau potable et Assainissement Non Collectif Exercice 2020,
- > Point sur les candidatures sur le Multiple Rural,
- Choix du prestataire pour l'adressage,
- Renouvellement contrat des cloches avec la Société HONORE,
- Questions diverses.

Lecture du compte rendu du 16 avril 2021

Le Conseil, à la majorité valide le compte rendu.

Mise en place d'une défense incendie

Dans le cadre de la demande de défrichement par la société Gintrat, la commune a été requise de donner son avis pour l'installation d'un système incendie pour protéger le hameau. La commune a la charge de la protection incendie. L'entreprise Gintrat s'est engagée, par courrier, à prendre à sa charge l'installation d'une bâche normalisée pour protéger le hameau de la Pigne. La municipalité va recevoir la visite des pompiers afin de choisir l'endroit et de répondre aux demandes de l'État. Un rendez-vous est fixé pour le 04 juin 2021 avec le lieutenant Constanty.

A l'unanimité, le conseil vote pour l'installation d'un système incendie.

Contrat de recrutement d'un agent pour l'Agence Postale Communale

La livraison du mobilier a eu lieu et nous devrions recevoir le coffre-fort le 10/06/2021. La ligne téléphonique a été mise en place. Nous attendons ENEDIS pour le branchement du compteur.

Mme Brugeaud Marie-Christine, actuellement sous contrat avec la commune pour les activités périscolaires, a posé sa candidature pour l'**Agence Postale Communale (APC)**. Elle répond positivement aux heures d'ouvertures décalées par rapport aux horaires des autres communes d'une part et elle est disponible en fonction des TAP et de la garderie au niveau de l'école, d'autre part.

Le conseil, à l'unanimité, valide sa candidature pour 12h à l'Agence Postale Communale (APC). Son contrat pour les activités périscolaires sera ramené à 23h.

Il a été décidé qu'un poste de 20 heures par semaine sera établi pour l'APC (c'est ce que la Poste consent à nous donner par paiement d'une indemnité).

Afin d'assurer une continuité, et d'éviter tout risque de service en cas d'absence ou de maladie, une seconde personne sera recrutée pour 8h.

Les heures seront les suivantes :

Lundi

9h30 - 12h30

Mardi

7h00 -10h00 / 16h30 -19h00

Jeudi

7h00 -10h00 / 16h30 -19h00

Vendredi

9h30 - 12h30

Samedi

10h00 - 13h00

Organisation des élections départementales et régionales 20 et 27/06/21

L'emplacement choisi sera la Mairie pour un bureau et la salle attenante à la Mairie pour un autre bureau.

Départ de Aude Peyret-Lacombe à 22 heures

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) Eau potable et assainissement non collectif Exercice 2020

Le conseil, à l'unanimité, valide cette adoption.

Point sur les candidatures sur le Multiple Rural

Suite à la publication sur SOS villages, 15 candidatures ont été reçues. 3 couples ont été accueillis à Liorac. M. Thomas Dancale et sa compagne :

- qui sont déjà établis en tant que société de restauration,
- qui sont natifs du territoire bergeracois, et qui ont une expérience élargie
- qui souhaitent travailler avec les producteurs locaux

ont été retenus, à sa demande, pour la période estivale. Un bail de 2/3 mois va lui être établi qui sera renouvelé au besoin. Le logement de l'ancien presbytère lui a été proposé. Un loyer pour l'ensemble de 1.000 EUR est proposé.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette candidature.

Choix du prestataire pour l'adressage

Le prestataire retenu est « La Poste ».

Le Conseil, à la majorité, valide ce choix.

Renouvellement contrat des cloches avec la Société HONORE

Pour le renouvellement de ce service, 150 € HT sont à débourser pour une visite annuelle d'entretien et de vérification des systèmes mécaniques et électriques de l'église.

Le Conseil à la majorité valide ce renouvellement

Questions diverses

Ealise

Nous avons reçu 2 devis relatifs à la couverture de notre église. Sur 1, il est préconisé le voligeage, sur l'autre, il n'en est pas fait cas.

La DRAC a donné son avis pour que les travaux soient effectués par Dordogne Toiture ; La Direction Régionale des Affaires Culturelles finance les montants d'entretien à hauteur de 50% de 19.166,50 € HT, soit 9.583,25 €. Le Conseil Départemental a été sollicité et financera à hauteur de 25%, soit 4.791,63 €.

Il reste donc à la commune un coût de 4.791,62 € HT.

Voirie Communauté de Communes

La route de Cause de Clérans sera en partie regoudronnée sur 750 mètres linéaires pour un montant d'environ 29.546 € payés par la CCBDP.

Changement de clôture mitoyenne

Mme Fagette demande une participation financière de la commune pour l'implantation d'une clôture mitoyenne entre le fond de son jardin et le terrain municipal pour un montant de 1.294.50 € HT.

Il a été décidé que la commune ne prendrait pas part à cette dépense.

SMD3

3 containers de point d'apport volontaire seront installés comme prévu sur la route de Lamonzie Montastruc au « Cluzel ». Comme tout autre point d'apport volontaire, ce nouvel emplacement ne sera pas réservé exclusivement aux habitants de Lamonzie, mais sera accessible à tout usager du SMD3 détenteur de la carte. Cela permet un 2^{ème} point de dépôt pour les habitants de Liorac, en plus de celui du bourg.

Chemin rural de la Gasquie

Suite à la réunion du 11 février, Mme Ribeyrens Béatrice a fait connaître son désaccord avec la décision du conseil. Celui-ci maintient sa décision du mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20